

8èmes Assises de l'économie de la mer

**Intervention de Paul GIACOBBI
Président de l'Agence des Aires Marines Protégées**

La mer : un espace à gérer, à exploiter et à protéger.

"La mer, la mer toujours recommencée"

"Homme libre toujours tu chériras la mer"

Il nous faut aujourd'hui contredire les poètes, car si leurs affirmations respectives de l'inépuisabilité des ressources et de la pérennité des libertés maritimes pouvaient être justes en leur temps, pas si lointains, elles apparaissent aujourd'hui complètement dépassées.

La mer n'est plus recommencée, les ressources halieutiques s'amenuisent, les pollutions s'aggravent, en tout cas les ressources économiques de la mer ne sont plus indéfiniment disponibles, c'est à dire que la mer est entrée, par la rareté de ses ressources, dans le champ de l'économie politique.

La mer est de moins en moins un espace de liberté et les États tendent même à revendiquer des espaces maritimes jusqu'ici laissés à la liberté, de la mer de Chine aux détroits du sud et du nord d'Ormuz au passage du nord-ouest.

Plus généralement, le droit maritime qui s'est fondé sur l'affirmation de la primauté de la liberté des mers, au sens où l'entendait Grotius, s'oriente maintenant vers une extension du domaine d'exclusivité des États, même si les États-Unis, première puissance maritime du monde n'ont pas encore ratifié la convention de Montego Bay, et une réglementation croissante de la haute mer.

Pourtant ni le droit, ni l'organisation économique n'ont pu rattraper les faits et restent encore embryonnaires par rapport aux enjeux.

Pour un pays comme la France qui apparaît objectivement comme une puissance limitée, tant sur le plan de ses moyens militaires, que du fait de sa population ou même de son économie, le rang de seconde puissance maritime du monde et potentiellement de première si nous obtenons la reconnaissance de toutes nos revendications dans le cadre du programme EXTRAPLAC, devient de plus en plus difficile à tenir.

Il ne suffit pas en effet de revendiquer notre droit, encore faut-il avoir les moyens physiques de l'exercer. Il ne suffit pas de proclamer notre exclusivité d'exploitation sur un espace dont la richesse est encore souvent potentielle : la pêche atteint ses limites, les autres modes d'exploitations restent au futur pour l'essentiel de telle sorte que le concept d'exclusivité reste pratiquement difficile à affirmer.

Dans ce contexte je voudrais remarquer que la protection de l'environnement maritime apparaît comme un moyen relativement accessible, pour un pays comme le nôtre, de protéger notre bien tout en affirmant notre droit.

Dans une grande partie de nos espaces maritimes, dans l'essentiel en fait qui se situe outre-mer, l'exploitation halieutique reste résiduelle et l'exploitation minière potentielle, de telle sorte qu'à moins de disposer d'une force navale comparable à celle des États-Unis pour régir cet espace sans autre but que d'affirmer notre souveraineté, la protection de l'environnement reste le moyen le plus accessible de manifester notre présence tout en préservant nos ressources futures et en améliorant notre connaissance du milieu.

Notre agence des aires marines protégées met en œuvre son réseau d'aires marines protégées comme une composante de la gestion de l'espace maritime et non pas en opposition à une valorisation socio-économique du milieu marin.

La stratégie des aires marines protégées, que la région Corse puis l'agence ont approuvée, en est un bon exemple. Nous avons mille kilomètres de côtes (seulement 750 entre Perpignan et Menton) et de vastes espaces maritimes dans lesquels le patrimoine naturel, les écosystèmes, les ressources à exploiter ne sont pas nécessairement prédominants dans les mêmes zones.

Il y a les zones de concentration des mammifères et des oiseaux marins qui sont primordiales et les écosystèmes très différents entre le plateau continental de l'Est et les canyons de la côte Ouest, tandis que la pression touristique est plutôt concentrée, la pêche très différenciée suivant les côtes et le trafic maritime essentiellement concentré dans le canal de Corse.

Notre stratégie consiste à étendre considérablement la protection sans compromettre, bien au contraire, le développement.

La mise en œuvre de ces stratégies globales et particulières exige des moyens.

C'est évidemment un plaidoyer pro domo qui tend à augmenter dans des proportions considérables le budget de l'agence des aires marines protégées... qui reste d'une extraordinaire modestie par rapport à bien d'autres budgets maritimes : le sixième des moyens financiers que la région de Corse consacre chaque année au service public maritime...et la moitié de l'économie annuelle que cette même collectivité a récemment réalisé en prenant des mesures qui ont fait parler d'elles, dans un grand port du continent français en méditerranée...

Mais j'observe que d'autres puissances n'hésitent pas à y recourir avec un certain cynisme, ainsi quand le Canada fait de l'île de sable un parc national, non pas parce qu'elle présenterait un quelconque intérêt mais parce que dans le conflit ancien et toujours recommencé qui nous oppose du fait des revendications de Saint-Pierre et Miquelon c'est un moyen commode d'affirmer un droit par lequel on soutient que la ligne de base est avancée de dizaines de milles marins par rapport à la côte correspondante...

Je voudrais donc dire pour conclure qu'il faut peut-être inverser les termes en disant : " la mer : un espace à protéger pour le gérer en attendant un jour de l'exploiter..."